



## Édito

## Sommaire

### ACTUALITÉS

p 2



### DOSSIER LES CONTRATS TERRITORIAUX

p 4

### AGENDA

p 7

### FORMATIONS CONTACTS

p 8

### Ouvrir le champ des possibles

Après une année 2016 calamiteuse, l'agriculture départementale se trouve largement dégradée, et cela concerne l'ensemble des filières.

Pourtant, malgré les difficultés il faut garder l'optimisme qui nous fait avancer au quotidien tel notre attachement viscéral à un métier en mal de reconnaissance.

### Chercher pour s'adapter...

...à un contexte économique instable et fluctuant avec une évolution nécessaire de la fiscalité et des systèmes de gestion des risques. Espérons que 2017 confirme l'amélioration du prix du lait et la fin de la crise laitière et, par ricochet, une augmentation du prix de la viande et des céréales.

...à un contexte climatique changeant, bousculant les références acquises et demandant l'expérimentation de nouveaux systèmes culturaux.

### Se parler plutôt que s'opposer

Face aux nombreuses attaques qui visent l'agriculture, nous devons renforcer notre communication et expliquer, faire partager notre métier à nos concitoyens. Il faut installer un climat de confiance entre agriculteurs et consommateurs dans un monde où l'emballement médiatique peut vite prendre des proportions inacceptables.

Face au désengagement de l'État et des collectivités locales, il est primordial de nouer des partenariats solides pour bâtir

de façon économique et efficace l'agriculture de demain.

Aujourd'hui les paysans prennent leurs responsabilités. Il est nécessaire que les institutions politiques en fassent de même notamment en termes de simplification et surtout de régularité d'instruction et de versement des aides PAC.

Votre Chambre d'agriculture s'engage pleinement sur ces sujets et œuvre au quotidien :

- pour que vous puissiez bénéficier d'outils financiers : activation des aides du plan de soutien, mobilisation pour l'éligibilité aux MAEC, implication dans les contrats territoriaux...
- pour vous informer et vous former sur les récentes évolutions techniques, économiques et réglementaires même si sur ces aspects réglementaires nous sommes souvent en opposition avec leur application,
- pour vous aider à trouver de nouveaux débouchés ou à créer de la valeur ajoutée sur vos fermes mais aussi pour que la priorité soit donnée aux produits locaux et nationaux dans l'alimentation de nos concitoyens.

Je vous souhaite ainsi qu'au nom de tous les élus et collaborateurs de la Chambre d'agriculture, une excellente année 2017 faite de solidarité, de bonheur et surtout de bonne santé.

Sébastien GARDETTE  
Président de la Chambre d'agriculture

Le président, Sébastien GARDETTE, les élus et l'ensemble des collaborateurs de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.

## Collecte films agricoles usagés, filets et ficelles

### Bilan et consignes

Toujours plus de quantités collectées cette année avec une **progression globale de 9 %** comparée à 2015. Après 7 années de collecte départementale, vous avez été encore plus nombreux en 2016 à apporter aux points de collecte vos films plastiques et vos saches de ficelles et de filets.

**718 tonnes de films plastiques** ont été collectés en 2016, dont **560 tonnes d'enrubannage**, le reste en ensilage.

**165 tonnes de filets et ficelles** ont été mis en saches soit une progression de 34 % par rapport à 2015.

**55 %** d'entre vous participent à la collecte. Vous avez été plus de **1 850** à avoir profité de ce service !

**La collecte est le moyen de recycler les déchets plastiques sur votre exploitation et de vous encourager à de bonnes pratiques d'élevage respectueuses de votre territoire.**

Les partenaires associés à cette démarche sont de plus en plus nombreux : **39 sites de collecte en 2016.**

**Lors de la période hivernale et du retour des animaux aux bâtiments, il est temps de penser à se procurer des**

saches afin de collecter, mettre en sache et stocker au fur et à mesure. **Bien trier permet de recycler.**



Consultez la liste des points de retrait des saches sur : [www.chambre-agri63.com](http://www.chambre-agri63.com)

Le dépôt de vos plastiques en vrac est à proscrire pour éviter de trouver des pierres, parpaings, pneus, pieux, excès de terre ou d'ensilage...

La mise en sache des films d'enrubannage est donc souhaitée pour ne pas voir apparaître à terme des pénalités ou une collecte payante...

**i** Béatrice FEFEU : 04 73 44 45 77

## Zones vulnérables

**Le programme d'action s'applique depuis le 11 octobre à une grande partie de la Limagne et des Combrailles.**

À ce jour, 171 communes sont classées depuis mars 2015 et un **nouvel arrêté de classement doit intervenir d'ici la fin de l'année, avec l'espoir de voir une vingtaine de communes retirées.**

Retrouvez la liste des communes classées en 2015 ainsi que la carte proposée au classement 2016 sur : [www.chambre-agri63.com](http://www.chambre-agri63.com)

La Chambre d'agriculture vous accompagne

• **Mes Parcelles abonnement autonomie** : l'outil en ligne pour assurer la gestion de vos cultures dont votre plan de fumure.

• **Mes Parcelles suivi abonné** : l'outil en ligne pour assurer la gestion de vos cultures dont votre plan de fumure, avec

l'accompagnement d'un conseiller pour vérifier et valider vos saisies.

• **Plan de fumure et cahier d'épandage** : un conseiller réalise avec vous vos plans de fumure et cahier d'épandage.

**i** Équipe agronomie : 04 73 44 45 95

## Le PAEC Combrailles

### Tout le monde en parle, mais qu'est-ce que c'est ?

Le SMAD Combrailles porteur du PAEC et la Chambre d'agriculture travaillent ensemble pour proposer aux paysans du bassin de la Sioule des MAEC (mesures environnementales et climatiques, aides complémentaires aux aides PAC).



Une centaines de personnes ont participé aux trois réunions (Condat, Bromont et St-Gervais) mi-novembre qui ont permis de présenter le programme d'action sur le territoire des Combrailles.

### Trois axes sont à retenir

Des mesures sur la biodiversité (gorges de la Sioule) ainsi que des mesures eau et phyto sur plus de 74 communes des Combrailles.

Lors de ces rencontres, il ressort que bon nombre de paysans ont des pratiques déjà reconnaissantes de l'environnement, ces aides sont donc là pour encourager ces bonnes pratiques.

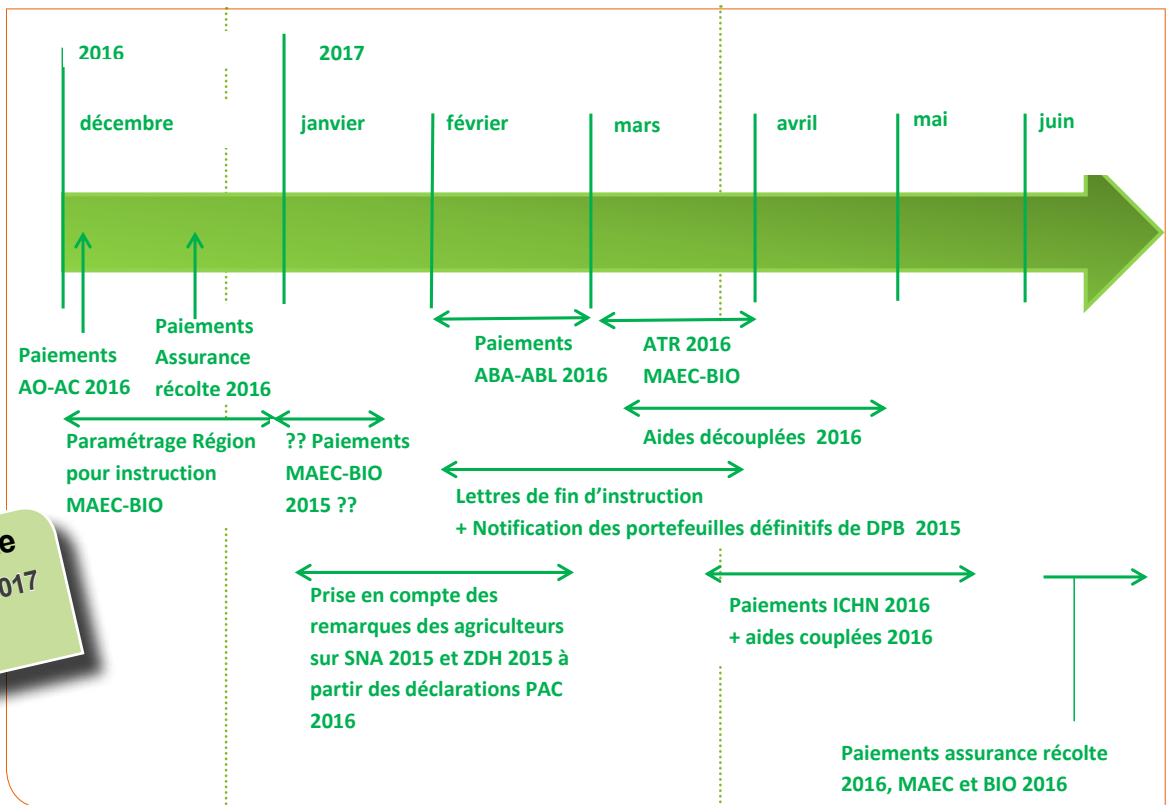
Pour demander des aides MAEC au moment de la déclaration PAC 2017, il faut préalablement réaliser un diagnostic (gratuit) alors ne perdez pas de temps, contactez la Chambre d'agriculture qui vous accompagnera dans vos démarches.

**i** Pôle Territoires : 04 73 44 45 76  
Territoire Combrailles : 04 73 85 82 43

## Infos PAC

### Calendrier de versements des aides PAC 2015 et 2016

(Source Ministère)



**Dernière minute**  
Le taux de SIE en 2017  
reste à 5%.

### Télédéclaration des aides animales

La télédéclaration est obligatoire pour déposer vos demandes d'aides animales : aide ovine, aide caprine, aide bovine allaitante, aide bovine laitière.

Les formulaires papier ne sont plus disponibles et vous êtes invité(e) à effectuer votre demande d'aide sur le site : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

#### Concernant les aides ovines :

- Le ratio de productivité est augmenté de 0,4 agneau vendu à 0,5 agneau vendu,
- Suppression de l'aide complémentaire pour les élevages ovins engagés dans les filières sous signe de qualité ou ayant une productivité supérieure, au profit d'une majoration de l'aide complémentaire (pour les élevages engagés dans une démarche de contractualisation ou de circuit court).

#### Concernant les aides caprines :

- Suppression de l'aide complémentaire pour les éleveurs de caprins, au profit d'une majoration de l'aide.

#### Concernant les aides bovines :

- Chaque vache ne peut être comptabilisée qu'au titre d'une seule demande.

- Au titre de l'ABA (Aide aux Bovins Allaitants), le seuil d'éligibilité est abaissé de 10 vaches éligibles à 10 UGB éligibles (vache - brebis - chèvre), dont 3 vaches éligibles minimum.

Les aides ovines et caprines peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier 2017 inclus.

Les aides bovines peuvent être déposées jusqu'au 15 mai 2017 inclus.

**i** Territoires : voir coordonnées p. 8

## VIE DE LA CHAMBRE

### Territoire Dore Bois Noirs

Désormais la Chambre d'agriculture tiendra la permanence du territoire **les lundis matin (9h-12h), Place de l'Europe à Thiers.**

#### Christian MEURDEFROID

Élu Chambre d'agriculture  
Responsable territoire Combrailles

« L'action partagée de la Chambre d'Agriculture et du SMADC va permettre à de nombreux paysans de pouvoir bénéficier d'aides dans l'encouragement de leurs bonnes pratiques. Cette démarche rentre totalement dans l'axe stratégique de la Chambre d'agriculture :

« **Vivre de son activité agricole en étant acteur de son environnement** ».

Les responsables professionnels des Combrailles ont œuvré pour trouver les mesures les plus justes et encouragent le plus grand nombre à adhérer à ces MAEC, justes récompenses de la qualité du travail réalisé sur le territoire. >>>

# LES CONTRATS TERRITORIAUX



«**B**asés sur le volontariat, les contrats territoriaux sont l'exemple parfait de partenariats agricoles modernes avec les collectivités locales. Les programmes d'action sont élaborés en comités de pilotage où siègent des agriculteurs et votre Chambre. C'est ainsi que la compréhension s'installe et que les avis se modèrent. Les discussions permettent d'expliquer l'agriculture et ses efforts environnementaux souvent méconnus. La ressource en eau est importante. Le but est de la maintenir de bonne qualité et parfois de la partager. Il est important de vous informer sur l'existence d'un contrat territorial près de chez vous, car c'est une réelle opportunité : subventions MAE, formations... » Daniel CONDAT, élu référent environnement

## Le contrat territorial, c'est quoi ?

Le contrat territorial est un outil de l'Agence de l'Eau. Sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, il porte le nom de contrat territorial alors que sur le bassin Adour-Garonne, on le nomme Contrat Milieux Aquatiques.

Il a pour but notamment de réduire les pollutions diffuses (azotées, phosphatées ou phytosanitaires) ainsi d'entretenir ou de restaurer les milieux aquatiques.

L'objectif final étant d'atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la directive européenne dite «DCE» (Directive Cadre sur l'Eau).

- **Le contrat est mis en place pour 5 ans** à l'échelle d'un Bassin Versant (BV) ou d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Cette période correspond à la mise en œuvre effective qui fait suite à une phase d'élaboration de 2 à 3 ans pendant laquelle le contrat est «monté».

- **Il aborde des thèmes divers** tels que la qualité de l'eau dans les cours d'eau et les milieux aquatiques, la gestion quantitative ou encore la morphologie des ruisseaux. La qualité des eaux de nos plaines et vallées apparaît globalement bonne.

L'intérêt du contrat est souvent d'améliorer cette qualité mais peut également être de la maintenir à ce bon niveau.

- **Il est porté par une collectivité** (Communauté de communes, Syndicat Intercommunaux, Parcs...) **qui assure l'animation générale.**

L'agriculture occupant majoritairement le territoire, un volet d'actions lui est généralement consacré au côté du volet non-agricole.

## Les contrats territoriaux dans le Puy-de-Dôme

Le Puy-de-Dôme présente un bilan très positif en matière de gestion des milieux aquatiques puisqu'en 2016, 21 contrats présents sont en phase d'élaboration ou opérationnels.

Cet état des lieux fait de notre département, l'un des plus actifs et des plus avancés sur ce sujet.

La situation actuelle et la forte évolution de ces dernières années n'ont été possibles que grâce à la mobilisation d'acteurs (agences de l'eau, conseils départemental et régional, DDT) créant une dynamique et entraînant une position affirmée d'autres acteurs, dont la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

## Élaboration de volets agricole et non-agricole

Pour atteindre les objectifs environnementaux des eaux, le contrat fait appel à une collaboration entre les différents acteurs du territoire concerné. Une partie des actions alimente un volet agricole.

Le contenu de ce volet agricole est une opportunité pour l'agriculteur.

Pouvoir disposer d'un état des lieux agro-environnemental de son exploitation, bénéficier de conseils techniques et réglementaires, faire connaître ses besoins ou pouvoir participer aux programmes d'actions subventionnées sont autant d'atouts à saisir.

Toujours basé sur le volontariat, il propose, par exemple **la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation** qui seront l'occasion d'échanger sur vos pratiques : fertilisation, gestion et stockage d'effluents, gestion des milieux aquatiques, etc.

Cette rencontre aboutit à la réalisation d'un bilan synthétique des points positifs et des points à améliorer.

L'organisation de journées à thème ou de visites d'exploitations, la mise en place d'essais, l'organisation de tours de plaines, la réalisation d'analyses (reliques d'azote sortie hiver, effluents

d'élevage, sols, herbe) ou la tenue de réunions d'information sur des bilans annuels d'essais, contribuent également à faire évoluer vos pratiques.

Des outils de communication (bulletins d'information, plaquettes à thème) permettent également de vous informer des actions menées ou à mener et de vous aider dans vos choix et orientations.

**Parallèlement une politique locale est menée et prend en compte un grand nombre de problématiques non-agricoles présentes sur le territoire.**

Elle vise également l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation et la non-dégradation de l'existant.

Les actions majeures entreprises dans ce cadre sont des actions de réhabilitation d'assainissement collectif et non-collectif, d'intervention sur la qualité physique des milieux : entretien de la végétation de berges, lutte contre les espèces invasives ou contre le piétinement des berges, mise en conformité d'obstacles à l'écoulement sur les rivières.

## Le contrat territorial, une opportunité pour l'agriculteur

**Si le siège de l'exploitation est situé sur le territoire concerné par un contrat territorial, ou si des parcelles y sont exploitées, l'agriculteur peut bénéficier :**

- de tarifs avantageux sur les analyses de sols (reliquats azotés ou complète) ou d'effluents (- 60 %),
- d'une prise en compte dans les appels à projet concernant la modernisation des bâtiments ou les investissements pour les changements de pratique,
- d'aide à hauteur de 80 % sur la mise en place d'abreuvoirs aménagés en bord de cours d'eau,
- d'accompagnements dans la construction de projets.

**C'est également bénéficiaire d'informations et d'expériences diffusées ou acquises localement à travers :**

- des journées techniques organisées sur le territoire sur de nouvelles pratiques : système SBR, visite d'abreuvoirs aménagés, visite de phytobac, démonstration de matériel de gestion des haies, etc...
- la présentation de résultats d'essais menés sur le territoire,

**C'est enfin optimiser la conduite de ses cultures et prairies par une meilleure connaissance :**

- de ses sols, des effluents produits ou de l'herbe produite par la mise en œuvre de campagnes d'analyses,
- des doses épandues par l'organisation de journées pesées d'épandeur.

## La Chambre d'agriculture dans les contrats territoriaux

**La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme intervient de 2 manières sur les 21 contrats territoriaux présents.**

- Sur la grande majorité des dossiers, elle actionne son rôle de Chambre consulaire en mobilisant ses élus et techniciens aux divers comités techniques et de pilotage.

Notre présence est un gage, non seulement de représentativité du monde agricole, mais également de réactivité et de pondération face aux décisions et aux orientations qui peuvent être prises.

**• Parallèlement, la Chambre s'investit depuis 2014 dans la maîtrise d'ouvrage de 4 contrats territoriaux :**

- L'AAC du Broc (Lembronnet),
- Les AAC de Pont-du-Château et Vinzelles,
- Les BV de la Couze Pavin et de la Couze Chambon Amont.

Elle y assure l'animation des volets agricoles en investissant du temps d'agents experts dans des domaines divers que sont l'agronomie et les fourrages ainsi que la gestion des effluents d'élevage.

## Exemples d'actions réalisées en maîtrise d'ouvrage

L'animation du volet agricole peut se concevoir de multiples manières : rencontres individuelles, journées collectives, campagnes d'analyses, communication, etc...

L'objectif consiste à faire évoluer les pratiques des agriculteurs du territoire concerné en conciliant leurs intérêts et l'intérêt pour les milieux aquatiques qui entourent leur exploitation.

### • Des réunions d'information

Elles sont l'occasion de faire un retour sur les actions menées l'année précédente et de présenter celles qui le seront sur l'année à venir.

Sont également évoqués les bilans des expérimentations menées sur le département et les enseignements à retirer, des évolutions réglementaires ou des rappels sur les pratiques respectueuses à adopter.

L'exemple du Lembronnet où deux réunions d'information ont eu lieu cette année peut alimenter ce type d'action.

Une réunion hivernale où, sur la base de résultats d'essais, ont été présentées les stratégies de désherbage sur blé et maïs ainsi que la stratégie à adopter concernant le taux de protéines et le respect des doses azotées de fertilisation conseillées.

Vivement intéressés par les systèmes de traitement des produits phytosanitaires, une seconde rencontre abordant ce thème a eu lieu en collaboration avec la FREDON Auvergne.



Réunion d'information en collaboration avec la FREDON Auvergne.

## ● Des journées techniques à thème

Selon les territoires, les problématiques divergent : azote, produits phytosanitaires, gestion des effluents d'élevage, etc...

Ces journées sont organisées en conséquence et par le biais de démonstrations ou de visites d'exploitations où l'agriculteur peut s'informer, échanger et bénéficier de retours d'expérience et de témoignages d'autres agriculteurs.

**C'est le cas par exemple de la journée organisée dans le cadre des contrats territoriaux des Couzes Pavin et Chambon Amont sur le thème du traitement des eaux peu chargées**



Organisée fin mai 2016 sur l'exploitation du GAEC du Bois Joli à S<sup>t</sup>-Diéry, cette visite technique a permis d'aborder la problématique de la gestion des eaux de fromagerie et de salle de traite qui, dirigées vers une fosse, nécessitent d'importantes capacités de stockage.

La présentation du système SBR a permis à une douzaine d'agriculteurs de découvrir ses intérêts : meilleure valorisation agronomique du lisier car moins dilué, gain en capacité de stockage, chantier d'épandage réduit en temps et financièrement, etc...



Journée AAC du Broc (Lembronnet) - Dynamiser la fertilité de son sol en interculture avec des couverts végétaux - 25 octobre 2016 à Antoingt, parcelle du GAEC Jacob.



Journée AAC Pont-du-Château et Vinzelles - Agriculture de précision et intercultures : faites les bons choix - 20 septembre à Vertaizon, parcelle du GAEC Fourvel.

**Sur les AAC de Pont-du-Château et Vinzelles, des journées ont été organisées, en 2015 sur le thème des moyens mécaniques de destruction et d'enfouissement des couverts végétaux, et en 2016 sur l'agriculture de précision.**

Ces journées ont ainsi permis de diffuser des solutions alternatives au désherbage chimique et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, aux techniques de pilotage ou d'ajustement de la fertilisation azotée par drone ou encore au système de guidage GPS à un public d'agriculteurs, élus, techniciens et étudiants.

**Le 25 octobre dernier, dans le cadre du contrat territorial du Lembronnet, les agriculteurs ont été conviés à échanger sur la conservation des sols en traitant notamment des façons de dynamiser la fertilité de ses sols par la gestion de l'interculture.**

Le public présent, parmi lequel 20 exploitations, a pu juger de tous les bénéfices que pouvaient apporter les couverts végétaux en interculture sur la fertilité. Observations de profils de sols, présentation de vitrine de couverts et comparaison d'itinéraires techniques étaient au programme de cette journée.

## ● Des études

Des études peuvent également être menées comme par exemple l'étude portant sur l'analyse des types de logement animaux et types de stockage d'effluents conduisant aux modes de gestion des effluents d'élevage rencontrés sur le territoire du contrat de la Couze Pavin.

Cette étude a notamment permis de déterminer que les effluents liquides étaient majoritaires et de confirmer que le problème principal était la capacité de stockage des effluents qui apparaît trop juste.

**Couvertures des stockages, recyclages et traitements d'eaux peu chargées permettent d'obtenir des gains, environnementaux, mais surtout économiques, agronomiques et de temps pour l'agriculteur.**

## CONTACTS

### Alexis BUSSEROLLE

Animateur du volet agricole sur le Contrat Territorial des AAC de Pont du Château et Vinzelles  
☎ 04 73 44 45 26  
a.busserolle@puy-de-dome.chambagri.fr

### Béatrice FEFEU

Animatrice du volet agricole sur les Contrats Territoriaux Couze Pavin et Couze Chambon Amont  
☎ 04 73 44 45 77  
b.fefeu@puy-de-dome.chambagri.fr

### Alban MIALON

Animateur du volet agricole sur le Contrat Territorial des AAC du Broc (Lembronnet)  
☎ 04 73 44 45 13  
a.mialon@puy-de-dome.chambagri.fr

### Arnaud MULLIÉ

Adjoint au Pôle Territoires, en charge du suivi des Contrats Territoriaux  
☎ 04 73 44 45 76  
a.mullie@puy-de-dome.chambagri.fr

## VIANDE BOVINE, DES CLÉS POUR RÉUSSIR

17 janvier 2017 à partir de 9h30  
À Blot-l'Église



**VIANDE BOVINE, des clés pour réussir**

JOURNÉE TECHNIQUE  
MARDI 17 JANVIER 2017  
À Blot-l'Église à partir de 9h30

**ATELIERS TECHNIQUES**  
Des repères pour situer mon élevage  
Le système fourrager, clé de voûte de l'autonomie  
Adapter ma production pour optimiser mon revenu

**VISITE D'EXPLOITATION**  
GAEC Domaine du château à Blot l'Église

**CONFÉRENCES**  
Pratiquer l'élevage, ça va bien !  
Le travail - Une bonne organisation, la base d'un bon fonctionnement

CONTACT : Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme, territoire Combrailles  
Tél. : 04 73 82 85 43 - comb@puy-de-dome.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES  
E D E  
Puy de Dôme  
feder  
linosys

**Matin | 9h30**

Rendez-vous au GAEC Domaine du Château à Blot l'Église (63440)

### ATELIERS TECHNIQUES

- Des repères pour situer mon élevage  
EDE - Idèle
- Le système fourrager, clé de voûte de l'autonomie | Chambre d'agriculture 63 - EDE 63
- Adapter ma production pour optimiser mon revenu | Chambre d'agriculture 63 - Coopératives

**Repas | 13h**

À la salle des fêtes de S<sup>t</sup>-Pardoux (63440) - **Inscription obligatoire** auprès du territoire Combrailles

**Après-midi | 14h**

À la salle des fêtes de S<sup>t</sup>-Pardoux

### CONFÉRENCES

- Production bovine, où va-t-on ?  
Institut de l'élevage - Feder Socaviac - Covid0
- Le travail : une bonne organisation, la base d'un bon fonctionnement | EDE 63

**i** Territoire Combrailles 04 73 85 82 43

### Olivier CHAPUZET

Élu Chambre d'agriculture  
Réfèrent productions animales

"Le 17 janvier 2017 la Chambre d'agriculture et l'EDE du Puy-de-Dôme organisent avec leurs partenaires, une journée sur la production de viande bovine.

Cette journée a lieu dans les Combrailles, mais elle est ouverte et importante pour l'ensemble des éleveurs bovins du département.

Nous souhaitons que cette rencontre vous apporte des clés sur l'aspect technique et des informations sur la conjoncture mondiale, nationale et locale.

*Sachons rendre nos fermes plus autonomes, maîtrisons au mieux nos charges et posons nous les bonnes questions car des solutions existent.*

*N'hésitez pas à participer à cette journée et à vous inscrire auprès du territoire Combrailles.*

*Avançons ensemble pour réussir demain."*

## RÉUNION TECHNIQUE

Actualité céréalière et maïs

19 janvier 2017 à 13h30  
Salle des fêtes d'Ennezat

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Arvalis - Institut du végétal co-organisent et co-animent cette réunion technique à destination des agriculteurs du département dans le but de présenter les actualités relatives à la conduite des céréales et du maïs.

- Innovations en matière de fertilisation azotée : progrès variétal, pilotage, gestion agronomique.
- Maîtrise des adventices : mise à jour des références sur les moyens disponibles.
- Perspectives pour la gestion des maladies et des ravageurs.

**i** Alexis BUSSEROLLE : 04 73 44 45 26

## INFLUENZA AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire en France, le Ministère demande le renforcement des mesures de biosécurité.

Retrouvez ces mesures sur notre site Internet : [www.chambre-agri63.com](http://www.chambre-agri63.com) et sur : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Avec la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) nous étudions la possibilité de vous proposer une réunion d'information en début d'année 2017.

Des formations sur la mise en place des mesures de biosécurité seront également programmées sur le printemps 2017. (Dates et lieux à retrouver sur notre site Internet ou en contactant la Chambre d'agriculture).

**i** Martine FALGOUX

Service Diversification

☎ 04 73 44 45 57

m.falgoux@puy-de-dome.chambagri.fr

## RETOUR SUR...

LA JOURNÉE PHOTOVOLTAÏQUE  
11 OCTOBRE 2016 À AMBERT



Cette réunion d'information organisée avec la participation de l'ADHUME visait à déterminer si le photovoltaïque peut être intéressant pour son exploitation et à identifier les étapes clés du montage de projet.

Les témoignages (GAEC Rodary à Ambert et GAEC Bonneton à Beurières) ont permis d'avoir un retour d'expérience sur les investissements. La présence des installateurs sur les deux projets visités a été appréciée par les agriculteurs.

Retrouvez tous les événements sur  
[www.chambre-agri63.com](http://www.chambre-agri63.com)

**i** communication@puy-de-dome.chambagri.fr

# Formations

## AGRONOMIE

- **Bien démarrer ma campagne avec Mes P@rcelles** - Formation d'une journée.

19 - 26 janvier ou 2 février à Rochefort M.  
10 - 31 janvier à Pontaugur  
30 janvier à St-Gervais  
5 - 12 - 17 ou 19 janvier à Ambert  
10 - 17 - 24 - 26 ou 31 janvier à Aubière  
2 février à Aubière  
**i** Les Territoires

- **Piloter mon exploitation avec Mes P@rcelles**

11 - 18 janvier et 2 mars - Aubière  
**i** Territoire Limagne Nord

- **Favoriser la biodiversité et en faire un atout pour sa ferme**

31 janvier et 9 mai - Aubière  
**i** Service agronomie 04 73 44 45 95

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **Mon revenu laitier en élevage Bio : Mieux le comprendre pour l'améliorer**

19 janvier et 7 février - Aubière  
**i** Service agriculture biologique  
04 73 44 45 52

## DIVERSIFICATION

- **Je me perfectionne dans la fabrication de mes fromages et produits laitiers de chèvres**

6 janvier - Neschers  
**i** Service Diversification 04 73 44 45 52

- **Hygiène de base atelier lait**

5 et 13 janvier - Aubière  
**i** Service Diversification 04 73 44 45 52

- **Je construis mon projet de ferme pédagogique**

17 janvier - 2 février et 9 mars - Aubière  
**i** Service Diversification 04 73 44 45 52

- **Les clés pour réussir son installation en circuits courts**

19 - 31 janvier - 7 février - Aubière  
**i** Service Diversification 04 73 44 45 52



- **Je crée mon site internet afin de développer mon activité**

24 - 26 janvier - Aubière  
**i** Service Diversification 04 73 44 45 52

## ELEVAGE

- **Votre bâtiment, un outil pour 40 ans**

12 - 26 janvier - Rochefort M.  
**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Gagner en rentabilité par une meilleure efficacité technologique, économique et sociale**

31 janvier et 23 mars - Le Vernet  
**i** Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **Réglage alimentaire des bovins par l'observation de troupeau**

3 et 10 février - Ambert  
**i** Territoire Livradois Forez

## FOURRAGE

- **Produire des fourrages de qualité. Valoriser le séchage en grange en zone AOP**

18 - 19 janvier et 2 mars - Besse  
**i** Territoire Artense Cézallier Sancy

- **J'ajuste mes achats d'engrais et d'amendement**

26 janvier - Ambert  
**i** Territoire Livradois Forez

## INSTALLATION

- **Gérer la trésorerie de son exploitation en phase d'installation**

17 janvier - Aubière  
**i** Service PPP 04 73 44 45 49

- **Comprendre le fonctionnement des comptes associés**

1<sup>er</sup> février - Aubière  
**i** Service PPP 04 73 44 45 49

## VITICULTURE

- **Réduire ses traitements phytos tout en maintenant la qualité du raisin**

19 janvier et 6 juillet - Aubière  
**i** Service viticulture 04 73 44 45 52

# CONTACTS

## SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007  
63171 AUBIÈRE Cedex  
Tél. : 04 73 44 45 46  
Fax : 04 73 44 45 50  
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

## HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 - 13h30-17h

## TERRITOIRES

### Artense Cézallier Sancy

CADAR - Route des Fraux  
63610 Besse  
Tél. : 04 73 79 58 72  
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

### Combrailles

Rue Jean-Claude Beaujard  
63390 S<sup>t</sup>-Gervais  
Tél. : 04 73 85 82 43  
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

### Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore  
63210 Rochefort-Montagne  
Tél. : 04 73 65 92 69  
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

### Dore Bois Noirs

Place de l'Europe  
63300 Thiers  
Tél. : 04 73 80 10 06  
dbn@puy-de-dome.chambagri.fr

### Limagne Nord

11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
Tél. : 04 73 44 45 69  
ln@puy-de-dome.chambagri.fr

### Limagne Sud

Lycée St-Joseph  
63340 Le Breuil-sur-Couze  
Tél. : 04 73 71 62 15  
ls@puy-de-dome.chambagri.fr

### Livradois Forez

19 av. de Lyon  
63600 Ambert  
Tél. : 04 73 82 09 74  
lf@puy-de-dome.chambagri.fr

### Comité de Rédaction :

Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON, Cécile QUINSAT  
et Claude VOISIN (élu Chambre d'agriculture)  
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN  
(service communication)  
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Conception : Chambre d'agriculture 63  
Service communication - Décembre 2016

Crédit photos : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme  
P. Soissons

Impression : Imprimerie Porçu - Cournon (63)  
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321

Connectez vous sur  
[www.chambre-agri63.com](http://www.chambre-agri63.com)